



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le - 4 JUIL. 2019
ID : 039-283900017-20190626-C2019_25-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
24/05/2019

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2019**

Délibération n° C 2019- 25

**Subvention d'investissement du Département pour la construction de deux nouvelles
casernes : LE LIZON et PLATEAU DE NOZERROY**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant :

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI, Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), Monsieur Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département) ; Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-9 du 19 mars 2019 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 17 juin 2019 qui valide le versement de cette subvention ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 juin 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Lors de sa séance du 19 mars 2019, par délibération n° C 2019-9, le Conseil d'Administration a lancé les opérations de construction des nouvelles casernes du LIZON à SAINT-LUPICIN et du PLATEAU DE NOZEROY, conformément au programme pluriannuel de constructions / réhabilitations voté.

Le financement de ces opérations est assuré à 50% par les communes défendues et à 50% par le SDIS.

J'ai souhaité que le Département, qui participe au financement des constructions de casernes pour les projets supérieurs à 1 Million d'euros HT, verse au SDIS, pour ces deux opérations, une subvention exceptionnelle d'investissement en capital correspondant au 50% relevant du SDIS.

Cette démarche a fait l'objet d'un rapport au Conseil Départemental en DM1 2019 pour une délibération le 17 juin 2019, sur la base d'un versement global en une fois sur l'exercice 2019.

Le montant HT TDC de chacune des deux opérations est évalué à 593 000 €, soit une subvention départementale d'un montant maximal de 296 500 € par projet.

Le montant de la subvention pourra être revu à la baisse, au vu des justificatifs, dans l'hypothèse où le coût définitif serait inférieur. Le versement sera effectué en une seule fois par dérogation au règlement du Conseil Départemental qui stipule que le paiement de la subvention est fractionné en plusieurs fois selon l'avancement des travaux.

Le début d'exécution des opérations est conditionné à la réception de l'ensemble des conventions de financement signées par les maires concernés et aux garanties sur les terrains choisis.

Les nouvelles casernes de SAINT-AUBIN et de LORETTE, prévues dans le programme pluriannuel, sont susceptibles de bénéficier du même dispositif en DM1 2020 après que le Conseil d'Administration ait délibéré pour lancer ces opérations.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'accepter cette subvention départementale de 593 000 € selon les modalités précitées, une inscription de 296 500 € pour chacune des deux opérations étant proposée en recette d'investissement dans le projet de Budget Supplémentaire 2019 qui nous est soumis dans le rapport suivant.

DECISION N° C 2019-25 DU 26 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accepte la subvention d'investissement départementale de 593 000 € pour la construction des casernes du LIZON et du PLATEAU DE NOZEROY, selon les modalités précitées.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 4 JUIL. 2019
Affiché le
Publié au RAA du 2^{er} trimestre 2019